



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_043

Envoyé en préfecture le 21/04/2023  
Reçu en préfecture le 21/04/2023  
Publié le  
ID : 048-214800393-20230330-D\_2023\_043-BF

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le trente mars,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Manuel MARTINEZ, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Annick MALAVIOLLE ayant donné pouvoir à Vincent LACAN, Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Florence FERNANDEZ.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : compte administratif 2022 – service commun écoles**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2022 du service commun « écoles », lequel peut se résumer ainsi :

⇒ Section de fonctionnement :

↳ dépenses ..... 370 262,47 €  
↳ recettes ..... 410 311,34 €  
Excédent ..... 40 048,87 €

⇒ Section d'investissement :

↳ dépenses ..... 40 843,36 €  
↳ recettes ..... 29 613,55 €  
Déficit ..... 11 229,81 €

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle,

VOTE et ARRETE, avec 14 voix pour, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX